

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 210

Artikel: Lettre de Vienne : les problèmes actuels du féminisme autrichien

Autor: G.U.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettre de Vienne

Les problèmes actuels du féminisme autrichien.

L'Assemblée générale du Conseil national des femmes autrichiennes, qui a eu lieu les 28 et 29 mars, a présenté un tableau qui permet de se rendre compte des différents problèmes auxquels se consacre le mouvement féministe autrichien. D'après les rapports des commissions, ses principales tendances et revendications sont les suivantes : les femmes autrichiennes prennent énergiquement part à la lutte antialcoolique ; elles veillent toujours à ce que les écoles moyennes de jeunes filles, créées par l'initiative privée et subventionnées par l'Etat, ne voient pas leur existence compromise par le retrait de cette subvention ; elles saisissent l'occasion que leur offre la réforme du Code Civil, pour réclamer la suppression de quelques inégalités de droits dont souffrent les femmes ; enfin, elles luttent contre les maladies vénériennes ; à leur grande satisfaction le gouvernement autrichien s'est engagé à présenter au Parlement un projet de loi contre ces maladies.

D'autre part, le Conseil national des femmes autrichiennes s'efforce d'obtenir la création de « Chambres du travail ménager » destinées à faire reconnaître au travail ménager la place qui lui revient dans l'Etat, et à lui procurer les moyens de développement nécessaires. De même que tout le travail salarié est incorporé à l'organisme de l'Etat par des Chambres qui lui sont propres, de même, le travail ménager doit avoir une représentation officielle, pour soutenir ses intérêts, et pour étudier les différents facteurs dont il dépend. Depuis quelques années déjà, cette idée, qui a pris naissance en Allemagne, est soutenue par M^{me} Gisela Urban, qui a présenté à l'assemblée un rapport sur *Le féminisme et le travail ménager*. Elle a examiné le problème du logement, la lutte que mène la femme pour améliorer ses moyens d'existence, la réforme du travail ménager, le problème de la valeur professionnelle de ce travail, et la nécessité de la protection de la ménagère ; en résumé, elle constate que tous ces efforts n'auront de chances et de succès que si l'Etat assure au travail ménager une représentation officielle qui s'occupe de tous ces problèmes.

la cuisine ait été nettoyée à fond pour que le tuyau s'avise de couler. Quand Tommy attrappa la diphtérie et que l'inspecteur sanitaire fit une apparition, alors seulement la propriétaire fit remplacer le tuyau.

A l'étage sont trois chambres à coucher, dépendant les unes des autres, et auxquelles on arrive par un escalier étroit comme une échelle. Une des chambres est habitée par Mr. et Mrs. Britain et le bébé, une autre par quatre enfants, garçons et filles, et la troisième par la tante Emily qui ne quitte plus le lit et jouit d'une rente hebdomadaire de douze francs et cinquante centimes. Il est rare qu'une de ces petites maisons n'abrite pas un vieux grand-père, ou une grand-mère toute cassée, ou quelque autre parent, qui se rendent plus ou moins utiles suivant l'état de leur santé et de leur humeur. C'est bien regrettable que les enfants Britain n'aient pas une chambre par sexe, et c'est encore plus déplorable quand les enfants, qui ne sont plus des bébés, partagent la chambre des parents, ce qui arrive fréquemment dans les familles nombreuses.

Si une femme, habile architecte, et Mrs. Britain mettaient leurs bonnes idées en commun, il en résulterait d'intelligentes améliorations : par exemple, des lavabos à eau courante à l'étage des chambres à coucher, — à défaut de la chambre de bains trop coûteuse, — l'indépendance complète des dor-toirs, des armoires en nombre suffisant, un endroit à l'étage où vider les eaux de toilette, au lieu de descendre l'escalier et de traverser la cuisine avec des récipients variés, un garde-

Le rapport de M^{me} Ernestine Fürth sur *Les revendications des femmes relativement à la réforme du Code pénal* a donné des aperçus très intéressants sur la situation juridique de la femme autrichienne. La Commission juridique du Conseil a examiné tout le Code pénal du point de vue féminin, et elle a formulé différentes propositions, qui ont été soumises à l'Assemblée. C'est ainsi que les Autrichiennes désirent que l'on ne qualifie pas d'« enlèvement » l'abandon du foyer par une femme qui quitte son époux pour rejoindre un autre homme, mais cela de son plein gré ; elles demandent que l'âge de protection soit porté de 14 à 16 ans ; que les délits de prostitution et de proxénitisme soient plus clairement définis ; que l'infanticide soit puni moins sévèrement lorsque la mère souffre de la misère ou qu'elle est menacée de déshonneur ; que l'on renonce à une enquête juridique contre l'adultère, en remettant aux intéressés le soin de régler cette affaire privée.

Les propositions d'une réforme des pénalités touchant à l'avortement, qui est souhaitée en Autriche comme dans tant d'autres Etats civilisés, ont suscité un intérêt spécial. Sous la pression des conditions économiques, mais aussi en vue de l'amélioration de la race pour protéger la vie de la femme, souvent menacée par la maternité, des réformistes radicaux demandent que l'avortement ne soit pas puni. Cette revendication est soutenue par un certain nombre de femmes socialistes, quoique bien des chefs de parti se soient élevés contre cette solution extrême. De l'autre côté, les représentants des milieux catholiques, attachés au dogme de leur religion, soutiennent que tout attentat à la vie, même embryonnaire, est un crime, et doit être réprimé comme tel. C'est ainsi que cette question est devenue une affaire politique. Déjà en 1911, le Conseil national des femmes autrichiennes a fait des projets en vue d'adoucir les dispositions pénales qui frappent la femme ; et, en présence de la situation critique actuelle, elle a examiné de nouveau à fond l'état de choses actuel, a présenté des propositions à l'assemblée. Le Conseil reconnaît que toute cette question est une honte pour la civilisation, car c'est le manque de protection de la maternité et la méconnaissance de la valeur de la maternité qui pousse les femmes au désespoir. En principe, le Conseil est d'avis que l'avortement est un délit ; cependant, afin de mettre un terme à

manger frais et aéré, un réduit à charbon convenablement placé et un hangar où loger la bicyclette et la petite voiture.

Ces pauvres Britain se trouveraient certainement mieux de plus d'air et d'espace et apprécieraient aussi la possibilité d'un peu de solitude à l'occasion. Ils sont tous les uns sur les autres, et la santé et l'humeur s'en ressentent. Les enfants japonais ne pleurent jamais ; c'est qu'au Japon le bain quotidien est aussi habituel que le pain quotidien ; les chambres sont grandes et aérées, car elles ne contiennent que peu ou point de meubles, les parents sont des gens gais qui rient et jouent avec leurs mioches. Comparez le sort du petit Jap et celui de Tommy Britain.

Quel est le budget des habitants de la petite maison ? Gain hebdomadaire du père, 75 à 100 fr. ; dépenses par semaine : loyer, 18 fr. ; combustible, environ 3 fr. ; gaz, 4 fr. ; à peu près 5 fr. d'assurances et de cotisations ; de 2 fr. 50 à 6 fr. pour les habits, le linge et les souliers ; et le peu qui reste, pour les imprévus et la nourriture de huit personnes.

Quand les Britain entrèrent en ménage, ils achetèrent leur mobilier complet pour 1250 fr., avec paiements échelonnés de 12 fr. 50 par semaine. Les fournitures n'étaient pas bien bonnes, le linoléum, entre autres, fut complètement usé avant le paiement de la somme entière. Annie fit des heures de travail durant les deux premières années de son mariage pour gagner de quoi acheter la machine à coudre, la machine à calandrer et la voiture du bébé.

une situation devenue intolérable, il demande qu'il ne soit pas puni lorsqu'il est motivé par des raisons médicales, eugéniques ou sociales. Pour éviter l'injustice dont pourraient être victimes les femmes pauvres, le Conseil émet le vœu que l'avortement ne puisse être pratiqué que dans les hôpitaux publics.

C'est avec l'intérêt le plus vif, que l'Assemblée a entendu l'excellent rapport de M^{me} Annie Leuch, de Berne, sur *la nationalité de la femme mariée*. Les femmes suisses savent combien M^{me} Leuch est experte en la matière, et elles ne seront pas étonnées que son exposé extrêmement clair et ses vues étendues sur tout le sujet aient été très appréciés ici. Mais c'est aussi comme oratrice simple et sympathique qu'elle a fait la plus profonde impression, et qu'elle a été saluée par des applaudissements nourris. Les Autrichiennes sont extrêmement heureuses d'avoir eu au milieu d'elles une représentante de la Suisse qu'elles estiment tant, et elles espèrent rester en contact étroit avec les féministes suisses.

En somme, l'assemblée générale du Conseil national des femmes autrichiennes a apporté la preuve réjouissante de l'activité intense du mouvement féministe autrichien, et il a renforcé l'espoir de voir les femmes, déjà citoyennes et investies de tous leurs droits, devenir bientôt parfaitement égales à leurs concitoyens.

G. U.

Les maîtresses d'école mariées à l'étranger

N. D. L. R. — A la suite de l'élaboration d'une nouvelle loi scolaire cantonale, un groupe d'institutrices a adressé à l'Office central suisse des professions féminines une demande de renseignements sur la situation des maîtresses d'école mariées dans d'autres pays. Le résultat de cette petite enquête dans quelques pays voisins, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, ne pouvant manquer d'intéresser des femmes, en dehors même des milieux scolaires, nous publions ici une brève vue d'ensemble des réponses reçues par l'Office.

France. — Les institutrices possèdent dans tous le pays, y compris l'Alsace-Lorraine, les mêmes droits exactement que les instituteurs, les mêmes traitements, et sont soumises aux mêmes conditions de travail, qu'elles soient mariées ou non. Si une insti-

Le lundi, le salaire du mari en mains, Mrs. Britain paie le loyer, les assurances, le marchand de charbon et le cordonnier; mais le jeudi déjà le problème des repas de la fin de semaine la préoccupe grandement. Si elle est médiocre cuisinière, elle est encore plus médiocre acheteuse: personne ne lui a enseigné la composition et la valeur nourrissante des aliments; elle achète toujours ce qui coûte le moins cher et préfère la quantité à la qualité. Annie cuisine comme sa mère cuisinait; elle n'a aucune idée originale. Le dimanche, elle sert un gros morceau de viande de bœuf, accompagné de légumes et suivi d'un pouding compact qui pèse tout l'après-midi sur l'estomac des Britain. Comme la viande reparait le soir sur la table, toujours accompagnée de mets peu digestibles, toute la famille se réveille le lundi avec l'estomac lourd et l'esprit engourdi. Les repas des autres jours contrastent étrangement avec les orgies de viande du dimanche; et c'est parce que les Britain, grands et petits, sont insuffisamment nourris pendant six jours qu'ils se gorgent de nourriture le septième. Si personne ne meurt de ce régime alimentaire absurde, personne, non plus, n'est exempt de troubles digestifs.

Bref, Annie Britain travaille sans répit dans une petite maison triste, mal distribuée, mal ventilée et mal meublée; elle est fatiguée par sa besogne incessante, par ses maternités, par ses nuits sans sommeil et par sa nourriture insuffisante, et les soucis d'argent ne cessent de la harasser. Il lui faudrait des loisirs et il faudrait qu'on lui apprit à les employer intelligemment; il

tutrice se marie, elle conserve son poste, avec la seule exception suivante: en épousant un étranger, elle perd sa nationalité de Française et doit de ce fait renoncer à l'enseignement officiel. Mais cette exception disparaîtra dès que le mariage avec un étranger ne fera plus perdre à la femme française sa nationalité, et l'on compte bien que cette revendication du féminisme français aboutira bientôt.

Allemagne. — Avant la révolution de 1918, dans presque tous les Etats de l'Empire, l'institutrice mariée ne pouvait plus exercer sa profession. La nouvelle Constitution avait abrogé toutes les mesures d'exception concernant les femmes fonctionnaires; mais l'arrêté concernant la diminution du personnel fonctionnaire a rétabli l'ancien état de choses et a stipulé en première ligne le renvoi des institutrices mariées. Aussi un grand nombre d'entre elles ont déjà «été démissionnées».

Juridiquement, l'arrêté en question n'a qu'un caractère provisoire, et dès qu'il sera rapporté, les dispositions de la Constitution de Weimar devront rentrer en vigueur: mais il semble douteux que les choses se passent ainsi de fait.

Autriche. — A Vienne, les institutrices mariées sont admises dans toutes les écoles officielles, et il n'existe aucune disposition restrictive à leur égard.

Dans la plupart des autres provinces, le règlement concernant la diminution du personnel fonctionnaire a atteint en premier lieu, à l'exception de Vienne, les institutrices mariées. Dans le Tyrol, en Carinthie et dans la Haute-Autriche, le célibat des maîtresses d'école est devenu obligatoire, tandis que dans certaines provinces, il existe des dispositions restrictives diverses. Toutefois, il semble que le danger soit partiellement conjuré: ainsi à Vienne en 1923, il était aussi question de remercier les maîtresses d'école mariées; mais un Comité d'action, composé de représentantes des femmes fonctionnaires de l'Etat, des provinces et des communes, réussit par des assemblées publiques de protestation à écarter cette menace.

Angleterre. — Avant 1914, un certain nombre d'autorités scolaires locales avaient institué des règlements qui excluaient les institutrices mariées. Cependant, les autorités ne tenaient

lui faudrait de la sociabilité, des amitiés comme elle en avait étant jeune ouvrière d'usine; il lui faudrait des distractions pour libérer son âme de l'atrophie, son esprit de la trivialité et son corps de l'éreintement; il lui faudrait le plaisir de se savoir gentiment habillée, le temps de soigner son apparence et de faire une toilette complète et hygiénique. Elle a droit à tout cela et peut-être bien qu'elle ne l'obtiendra jamais.

Mrs. Eyles, qui nous dépeint la vie d'Annie, croit à l'intervention du gouvernement. S'il payait un salaire à toute femme qui porte un enfant, qui l'allait et qui l'élève, la vie du ménage et de la mère gagnerait en dignité. Si la mère était payée pour s'occuper uniquement de ses bébés, ils ne mourraient pas comme des mouches pendant leur première année. Si cette mère était mieux nourrie, moins éreintée et moins énervée, elle n'empoisonnerait pas la vie de son mari et de ses enfants par sa mauvaise humeur continuelle.

Saint Paul avait tort quand il disait que l'ultime ennemi à détruire, c'est la mort. C'est *l'égoïsme*, dit notre auteur: celui du pauvre qui ne pense qu'à déposséder, celui du riche qui ne pense qu'à capitaliser. Tous deux conduisent soit à l'inertie, soit à la révolution. L'inertie est incompatible avec le tempérament moderne et la révolution sera la seule alternative possible, à moins que des hommes et des femmes dévoués, convaincus et aimant leur prochain, décident de pousser à la roue de l'évolution et de guider le monde vers l'harmonie et la paix.

JEANNE VUILLIOMENET.